

## [Via le site de La Vigie de la laïcité](#)

Tout d'abord, en ce 09 décembre 2021, la Vigie de la laïcité souhaite rappeler la teneur démocratique du projet républicain porté par la laïcité et l'importance d'exercer une veille active à partir d'informations fiables, afin d'éviter les diverses manipulations politicoidéologiques de toutes parts.

C'est dans ce contexte d'ailleurs que la Vigie de la laïcité a pris connaissance de la publication du sondage IFOP pour la LICRA, datant en réalité du 03/03/2021 mais dont la diffusion a été décidée ce jour, pour célébrer la journée de la laïcité.

Comme d'autres acteurs rigoureux, la Vigie constate combien cette enquête d'opinion est marquée par de nombreux biais et imprécisions :

En voici quelques-uns :

- Tout d'abord, nous notons que la date de recueil des réponses remonte à janvier 2021 et les réponses ont toutes été recueillies en ligne « Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 20 janvier 2021 »
- Le panel est constitué d'un trop faible nombre de personnes pour être fiable d'un point de vue statistique ;
- Les sous panels, de nature confessionnelle, sont constitués d'un nombre de personnes encore plus faible (quelques dizaines) qui empêche d'en tirer un quelconque enseignement ;
- Le panel ne fait pas la distinction entre lycéens français et lycéens étrangers résidant en France ;
- Les enseignements généraux du sondage sont tirés d'une seule réponse positive sur une scolarité entière, soit entre 12 et 15 ans ;
- La loi du 15 mars 2004 est mal définie, ce qui traduit une méconnaissance grave du droit en vigueur ; en particulier, l'introduction fait référence à un "principe de neutralité" religieuse qui gouvernerait la scolarité. La loi de 2004 ne prohibe que les signes par lesquels les élèves manifesteraient ostensiblement leur appartenance religieuse et ne prescrit pas une totale neutralité de discours ou de comportement.
- Les termes employés par l'institut de sondage révèlent de sa part une prise de position éminemment partielle ;

[...]

La suite à lire en pièce jointe ou sur le site de [La Vigie de la laïcité](#).

[Communiqué de presse](#)

[Lien vers le sondage en question](#)